

Conjuguer sobriété foncière (ZAN) et développement territorial

Zéro Artificialisation nette des sols (ZAN), ces trois lettres raisonnent comme un couperet pour de nombreuses collectivités. Derrière ce concept soumis aux aléas législatifs se cache l'enjeu de la sobriété foncière. Le sol et son usage est « la » matière première des aménageurs et développeurs du territoire. Si jusqu'alors, développement du territoire était rimait avec artificialisation des sols, il faut désormais changer de paradigme et conjuguer développement avec sobriété foncière.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les évolutions de la loi Climat et Résilience
- Comprendre l'articulation entre les différents documents réglementaires (SRADDET, SCoT, PLUI, PLU)
- Maîtriser les outils et les options de développement « sobres »

Programme

- **Les évolutions législatives ayant conduites au ZAN**
- **Urbanisme réglementaire, qui fait quoi ?**
 - Hiérarchie des normes et urbanisme
 - Les documents réglementaires supra-communaux
 - Le PLU ou PLUI
- **Les leviers d'action**
 - La densification choisie
 - Les partenaires mobilisables
 - Le recyclage des friches
 - La stratégie foncière de la collectivité
 - Les outils du bloc communal

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques par un expert
- Travaux thématiques, travaux en ateliers
- Benchmark, retour d'expériences

Modalités d'évaluation

- Evaluation initiale, et évaluation finale des acquis
- Evaluation de la satisfaction

Public : Elus locaux En groupes

Durée : 7 heures - 1 journée

Lieu : En présentiel dans votre commune, Ou à distance